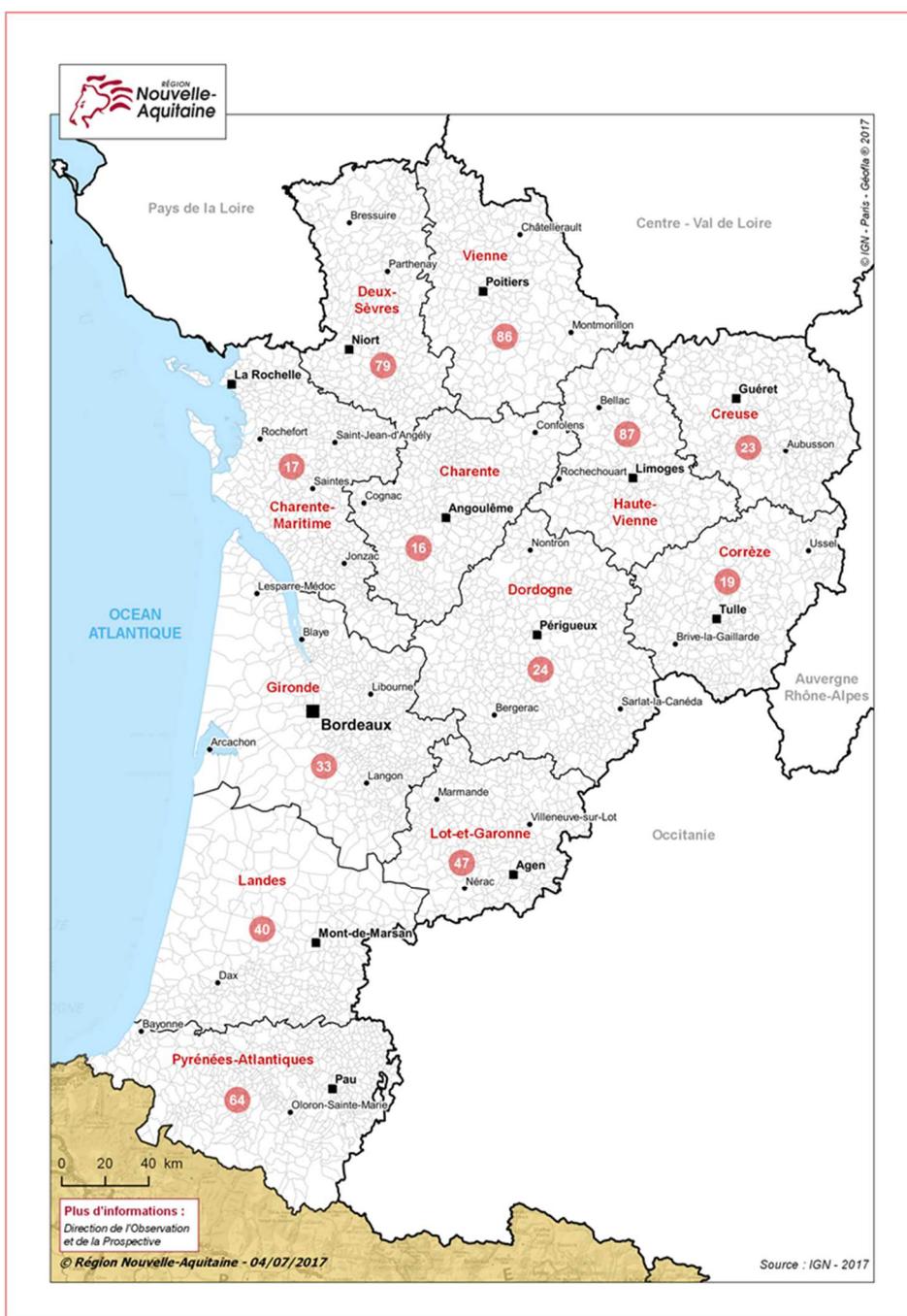


Initiatives Territoriales Pour l'Emploi

Appel à Projets 2020



SOMMAIRE

I – CONTEXTE ET ENJEUX

II – OBJECTIFS

III – PUBLICS CIBLES

IV - PORTEURS DE PROJET

V – MODALITES DE FINANCEMENT

VI - PROCEDURE D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DE SELECTION DES PROJETS

VII - OUTILS D'ANIMATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DES PROJETS

VIII - DUREE ET CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

IX – PROCEDURE DE DEPOT

X – INFORMATIONS ET CONTACT

ANNEXE 1 – COORDONNEES DE L'EQUIPE TERRITORIALISEE

ANNEXE 2 – LES TERRITOIRES VULNERABLES

I – CONTEXTE ET ENJEUX

De nombreuses entreprises du territoire font régulièrement part de leurs difficultés à trouver les profils et les compétences dont elles ont besoin afin de poursuivre leur développement et s'inscrire durablement dans une dynamique de croissance. Selon la dernière enquête sur les besoins de main d'œuvre de Pôle emploi, en 2019, plus d'un recrutement sur deux est estimé difficile par les employeurs. Or dans le même temps, de manière paradoxale, le nombre d'actifs privés d'emploi depuis plus d'un an demeure élevé et près de la moitié des inscrits à Pôle emploi sont aujourd'hui demandeurs d'emploi de longue durée. Le constat est posé d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de main d'œuvre variable selon les territoires, les secteurs d'activité, les métiers ou les types de qualification.

Face à cette situation, dont les causes sont multiples (déficit d'attractivité de certains métiers, de certains territoires, transformation des métiers, compétences non adaptées des personnes en recherche d'emploi, définition imprécise du besoin des entreprises ou difficultés à l'anticiper...), la Région affirme son engagement aux côtés des entreprises afin de les aider à lever les freins au recrutement.

Une première délibération, intitulée « **Relever le défi des compétences pour favoriser les recrutements** », a été adoptée le 26 mars 2018 par le Conseil régional. Elle a posé dix actions articulées autour de trois thématiques :

- échanger, analyser et agir pour la qualification et l'emploi en co-construisant les politiques publiques, en anticipant les besoins en compétences de demain et en adaptant les actions aux évolutions,
- aider les entreprises à recruter en développant de nouveaux partenariats avec ces dernières,
- accroître et transformer les compétences des personnes en recherche d'emploi en permettant à ces dernières de gagner un niveau de qualification.

Par sa délibération, intitulée « **Talents, Territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine** », adoptée en séance plénière du 22 octobre 2018, le Conseil régional promeut la formation professionnelle comme un levier essentiel pour relever le défi des compétences et accélérer les recrutements nécessaires au développement des entreprises et donc des territoires. Celle-ci se décline de manière opérationnelle par un Service public régional de formation professionnelle qui s'articule autour de six axes : des dispositifs d'orientation et d'amorce de parcours, un accès au socle des compétences clés, un premier niveau de qualification garanti à tous les actifs, de nouvelles chances pour se qualifier en situation de travail, l'élévation du niveau de qualification des actifs et la professionnalisation des actifs pour répondre aux besoins des entreprises.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé avec l'Etat, conforte la stratégie régionale de formation professionnelle en visant à former plus de 60 000 personnes, les moins qualifiées, par an. Afin de faire bouger les lignes et atteindre le cap de transformation visé par le Pacte, la Région Nouvelle-Aquitaine, en cohérence avec la nouvelle stratégie régionale pour la formation des actifs, a identifié en concertation avec ses partenaires des moyens d'action :

- le recueil en continu des besoins des entreprises et des publics (notamment ceux qui aujourd'hui ne rentrent pas dans les dispositifs de formation), prenant en compte les spécificités des territoires, à partir d'instances de dialogue locales et régionales,
- l'évolution en continu de l'offre de formation pour répondre aux besoins en compétences des entreprises, des territoires et des publics.

Enfin, par sa délibération adoptée en séance plénière le 16 décembre 2019, créant **le label « Campus Talents et territoires en Nouvelle-Aquitaine »**, le Conseil régional promeut les campus des métiers initiés par des filières et des acteurs économiques et confirme sa volonté d'ancrer dans les territoires un appareil de formation qui stimule la rencontre entre les entreprises, les acteurs de l'information, de l'orientation et de l'emploi, afin de relever ensemble les enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi.

Ces engagements forts sont pris en cohérence et complémentarité avec les schémas fondateurs des politiques de la Région Nouvelle-Aquitaine que sont :

- **le Schéma Régional de Développement Économique et d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, adopté en séance plénière du 19 décembre 2016, qui définit 4 enjeux relatifs à l'attractivité du territoire régional, au service des entreprises, du développement économique et de la création d'emplois : la création d'écosystèmes dynamiques, le développement solidaire des territoires, l'innovation et la compétitivité et la complémentarité des efforts au service du développement économique.
- **le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)** adopté en séance plénière du 25 juin 2018 et qui a pour objectif d'analyser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification, en lien avec les enjeux de développement économique du territoire. Il définit quatre priorités : l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi ; la qualification et le développement des compétences ; le développement équilibré des territoires ; les métiers et les compétences de demain à partir d'une analyse partagée des emplois et des compétences en évolution sur le territoire, d'un accompagnement des filières économiques stratégiques pour la région.
- **la feuille de route Néo Terra**, adoptée en séance plénière le 9 juillet 2019 qui pose 11 ambitions pour accompagner la mutation du territoire, la définition d'un modèle de développement singulier, le dynamisme économique, l'innovation industrielle, le savoir-faire agricole et l'attractivité touristique.
- **le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, adopté en séance Plénière le 16 décembre 2019, qui structure la stratégie régionale d'aménagement et définit 4 objectifs dont celui de bien vivre dans les territoires (former, travailler, se loger et se soigner). Chacun doit trouver à s'orienter, se former tout au long de la vie et travailler sur son lieu de vie ou à proximité. Les entreprises doivent disposer d'un environnement local favorable à leur développement et à leurs recrutements en fonction de leurs besoins.

C'est dans ce contexte et pour répondre à ces différents enjeux que cet appel à projets est lancé.

II – OBJECTIFS

Le défi consiste donc, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, à **créer les conditions de rencontre entre les entreprises et leurs futurs collaborateurs afin de mettre en synergie sur un territoire les emplois à pourvoir, les différentes voies de formation et les modalités du travail de demain.**

Le présent appel à projets a pour finalité de favoriser l'émergence d'initiatives locales permettant :

- d'accélérer l'accès à l'emploi des apprenants et des personnes à la recherche d'un emploi,
- de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi,

- de consolider le développement RH des TPE/PME en matière de recrutement, d'intégration dans l'emploi et d'évolution professionnelle.

Les projets doivent s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les autres dispositifs existants.

En conséquence, les projets doivent concerner les territoires de Nouvelle-Aquitaine et cibler des actions concrètes, mesurables, innovantes, ayant un réel effet levier sur l'emploi au niveau local, tout particulièrement en termes de :

- rapprochement des jeunes sortants de formation initiale de la voie professionnelle ou d'actions du Plan Régional de Formation (PRF), des personnes en recherche d'emploi, avec les entreprises qui recrutent, et inversement,
- accompagnement et amélioration de l'intégration des entreprises dans le système territorial de la formation,
- appui au développement des entreprises et à la création d'emploi,
- satisfaction des offres d'emploi non pourvues.

Les porteurs de projet doivent avoir une approche multi-partenariale et donc associer l'ensemble des acteurs du territoire.

Les actions proposées doivent s'appuyer, quand elles existent sur le territoire, sur les contributions relevant des gestions prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales (GPECT) menées antérieurement sur les bassins concernés, sur les diagnostics, les enquêtes de besoins en main d'œuvre et sur les expérimentations conduites pour accompagner les publics et les entreprises.

III - PUBLICS CIBLES

- Les stagiaires sortants des formations financées par la Région,
- Les jeunes sortants de formation initiale de la voie professionnelle (CAP, Bac Pro...)
- Les personnes en recherche d'emploi et en particulier celles qui sont considérées comme les plus vulnérables (NEET, jeunes suivis par les Missions Locales, bénéficiaires du RSA, migrants, personnes en situation de handicap, femmes isolées, personnes sous-main de justice, salariés en parcours d'insertion, DELD, demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés,...)
- Les entreprises situées sur le territoire régional.

IV - PORTEURS DE PROJET

- les structures publiques et les structures privées, associatives, consulaires, en charge d'accompagner les publics vers l'emploi,
- les entreprises ou groupements d'entreprises et d'employeurs (GE, clusters, clubs d'entreprises...).

Le porteur de projet est chargé de trouver les cofinancements nécessaires à la réalisation du projet, de déposer le projet auprès des services de la Région dans les délais impartis par le calendrier de l'appel à projets, d'assurer la responsabilité de la coordination, du suivi et de l'évaluation de l'action.

Il est considéré comme responsable juridiquement et financièrement vis-à-vis de la Région de l'exécution du projet pour lequel il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à son bon déroulement.

V - MODALITÉS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région accompagne :

- les dépenses d'études et d'ingénierie,

- les coûts résultant de l'accompagnement des entreprises et des publics (charges de personnel, frais de déplacement, dépenses de communication)...

Le porteur de projet présentera, lors du dépôt du projet, un budget prévisionnel équilibré détaillant les dépenses et les recettes.

La subvention régionale est plafonnée et ne peut excéder 60 % du montant total du projet. Une bonification de la subvention régionale de 10% sera faite si le projet se déroule sur un territoire vulnérable (cf annexe 2).

Le co-financement total des fonds publics ne peut excéder 70% de la dépense éligible définie ci-dessus.

Le complément financier peut être apporté par des co-financements publics (dans la limite indiquée précédemment), privés, ou de l'autofinancement.

Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine est conditionné à la disponibilité des crédits au moment du vote en Commission Permanente. Les dépenses prises en compte sont celles effectuées à partir de la date de passage en Commission Permanente.

La Région pourra choisir de financer tout ou partie de l'aide demandée ; dans ce cas elle en tiendra informée le porteur de projet.

Un acompte de 60% est versé au moment de la signature de la convention et le solde à la fin du projet.

Pour le paiement du solde, un compte-rendu d'exécution ainsi qu'un bilan financier seront demandés au porteur de projet.

Le solde sera calculé sur la base du bilan financier réalisé. En aucun cas, il ne pourra être supérieur au montant voté par la Commission Permanente. En revanche, si le montant réalisé est inférieur au montant alloué par la Région, un prorata sera calculé par rapport au montant voté.

VI - PROCEDURE D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DE SELECTION DES PROJETS

Cet appel à projets est piloté par la Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle en partenariat avec les Directions du Pôle Formation Emploi et les Pôles de la Région intervenant sur la relation Orientation Formation Emploi (Développement Economique et Environnemental, Datar, Education et Citoyenneté...).

Après remise des dossiers de candidature, une première instruction sera effectuée pour vérifier la **recevabilité** des projets au regard des critères définis dans l'appel à projets.

Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de candidature, une sélection des projets basée sur la qualité des projets et les capacités techniques et financières du porteur de projet sera faite avant leur présentation en Commission Permanente, seule compétente pour accorder un soutien financier à un projet.

En termes de **critères de sélection**, la Région accordera une attention particulière à :

- ✓ la nature du projet,
- ✓ la plus-value apportée par rapport aux dispositifs existants,
- ✓ la capitalisation d'actions antérieures (GPECT, diagnostic, enquête sur les besoins en main d'œuvre...),
- ✓ la cohérence des démarches proposées,
- ✓ la capacité à mobiliser une multitude d'acteurs autour des problématiques d'emploi et de développement économique (démarche multi-partenariale),
- ✓ la complémentarité avec les actions/expérimentations en cours (dans le cadre des contrats régionaux de filières, Territoires d'industrie...)
- ✓ l'implication opérationnelle des entreprises,
- ✓ la précision du plan d'actions (concrètes, quantifiables, mesurables, public cible, finalité, calendrier),

- ✓ les moyens pour assurer l'action (humains, matériels, financiers), son évaluation,
- ✓ le plan de financement, les dépenses envisagées,
- ✓ les modalités de diffusion des annonces de recrutements via la plateforme numérique formation emploi de la Région « Talents d'Ici »

Les éventuels dossiers ne correspondant pas aux attendus de l'appel à projet pourront faire l'objet d'une réorientation vers des dispositifs plus appropriés. La Région se réserve en outre le droit de suspendre sa décision à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

VII - OUTILS D'ANIMATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET

La Région est particulièrement attentive au suivi et à l'évaluation réalisés dans le cadre de chaque projet pour apprécier l'atteinte des objectifs poursuivis par cet appel à projets.

Elle souhaite donc assurer un suivi des projets financés, et participer aux différentes instances et aux bilans du projet qui devront être organisés par les porteurs de projets.

Pour cela, l'équipe territorialisée du pôle Formation et Emploi (Direction de l'Action Territoriale) (cf annexe 1) assure un rôle de conseil et de soutien vis-à-vis des porteurs de projet pour les accompagner dans le montage du projet et aider à sa mise en œuvre. Ils doivent être invités aux différentes instances, depuis le lancement des actions jusqu'au bilan. Ils sont facilitateurs pour accompagner la réalisation des projets et associer les différents pôles de la Région potentiellement concernés.

Les porteurs de projet doivent effectuer un suivi régulier et rendre compte auprès du/de la référent.e territorialisé.e de la Région sur les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet, notamment sur :

- ✓ les propositions d'action, le calendrier, la priorisation,
- ✓ les entreprises concernées : le nombre, les noms et domaines d'activités,
- ✓ les publics visés, leur nombre potentiel,
- ✓ le taux d'insertion des publics visé et atteint, à court et moyen terme,
- ✓ le prévisionnel de recrutements : leur échéance, le nombre de postes, la typologie des emplois,
- ✓ les rapprochements entreprises/publics et leurs effets sur la « politique RH »,
- ✓ le nombre et la nature des offres d'emploi pourvues et non pourvues,
- ✓ les formations concernées : initiales, continues, en alternance,
- ✓ les moyens mis en œuvre pour la recherche de candidats.

VIII - DURÉE DE L'APPEL À PROJET ET CALENDRIER

Cet appel à projets est lancé pour l'année 2020, depuis sa date de publication jusqu'à épuisement des crédits disponibles et en fonction du calendrier fourni dans le dossier de candidature.

IX – PROCÉDURE DE DÉPÔT

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/thematique/formation-et-emploi/demandeur-emploi/>

Il est ensuite à retourner complété et signé par la personne dûment habilitée à engager le porteur de projet à la Région :

- par voie électronique à l'adresse mail suivante: cellule-emploi@nouvelle-aquitaine.fr
- par voie postale : 14 rue François de Sourdis 33 077 BORDEAUX CEDEX

X - INFORMATIONS ET CONTACT

Pour toute information et contact, vous pouvez envoyer un mail à cellule-emploi@nouvelle-aquitaine.fr



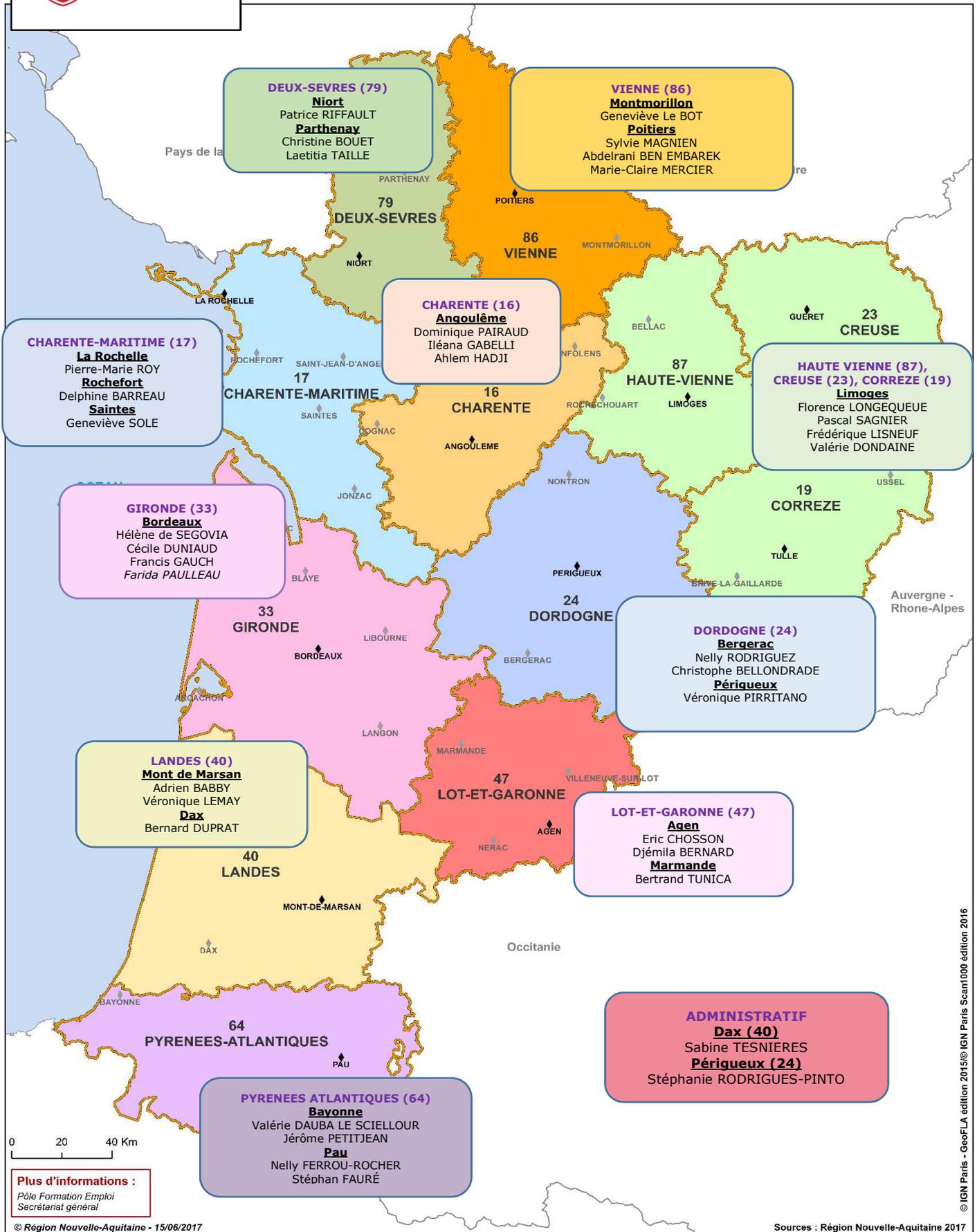
ANNEXE 1

COORDONNEES DE L'ÉQUIPE TERRITORIALISEE

DIRECTION
Bordeaux (33)
 Marie-Pierre BADIA
 Sébastien FOIX-SAURET



Direction de l'Action Territoriale



Territoire Ouest

N° Dept	Département	Adresse Administrative	Prénom / Nom	Tél. Bureau	Tél. Portable	Adresses Mail
16	CHARENTE	Région Nouvelle-Aquitaine 36 boulevard de Bretagne 16 000 Angoulême	Ghislaine PASTRY	05 45 25 73 00	06 30 04 60 24	ghislaine.pastry@nouvelle-aquitaine.fr
			Ahlem HADJI	/	06 35 22 85 43	ahlem.hadji@nouvelle-aquitaine.fr
			Iléana GABELLI	/	06 35 22 85 72	ileana.gabelli@nouvelle-aquitaine.fr
			Dominique PAIRAUD	/	06 30 04 58 98	dominique.pairaud@nouvelle-aquitaine.fr
17	CHARENTE-MARITIME	Cité entrepreneuriale 18 Boulevard Guillet Maillet 17100 Saintes	David OVIEVE	/	06 15 36 25 91	david.ovieve@nouvelle-aquitaine.fr
			Geneviève SOLÉ-MEUNIEZ	/	06 01 39 34 83	genevieve.sole@nouvelle-aquitaine.fr
		Maison de l'Emploi Parc de Fourriers 1 avenue M. Chopin 17 300 Rochefort	Delphine BARREAU	/	06 30 04 55 44	delphine.barreau@nouvelle-aquitaine.fr
		ARF TLV 15 rue Alsace LORRAINE 17 044 La Rochelle	Pierre-Marie ROY	/	06 30 04 58 65	pierre-marie.roy@nouvelle-aquitaine.fr
33	GIRONDE	Hôtel de Région Bâtiment Lecocq 192-194 Rue Lecocq 33000 Bordeaux	Nicole DORTIGNACQ	/	06 15 78 07 57	nicole.dortignacq@nouvelle-aquitaine.fr
			Francis GAUCH	/	06 37 37 66 95	francis.gauch@nouvelle-aquitaine.fr
			Farida PAULEAU	05 47 30 33 05		farida.pauleau@nouvelle-aquitaine.fr
			Cécile DUNIAUD	05 57 57 80 98	06 10 73 61 20	cecile.duniaud@nouvelle-aquitaine.fr
			Hélène DE-SEGOVIA	05 57 57 09 86	06 42 78 57 60	helene.de-segovia@nouvelle-aquitaine.fr
40	LANDES	Région Nouvelle-Aquitaine 68 bis, Avenue Victor Hugo 40100 DAX	Bernard DUPRAT	05 57 57 09 92	06 37 65 05 04	bernard.duprat@nouvelle-aquitaine.fr
		CAP EMPLOI Résidence HARBAUX 295, Avenue de Saint Sever 40280 ST PIERRE DU MONT	Véronique LEMAY	05 57 57 09 93	06 37 65 07 13	veronique.lemay@nouvelle-aquitaine.fr
			Adrien BABBY		06 19 84 90 34	adrien.babby@nouvelle-aquitaine.fr
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	Technopole Hélioparc 2, Avenue Pierre Angot CS 8011 64053 Pau Cédex 9	Stéphan FAURÉ	05 57 57 09 89	06 37 65 00 76	stephan.faure@nouvelle-aquitaine.fr
			Nelly FERROU ROCHER	05 57 57 09 89	06 03 64 65 47	nelly.ferrou-rocher@nouvelle-aquitaine.fr
		Port de Bayonne 8, Avenue de l'Adour 64600 ANGLET	Jérôme PETITJEAN	05 57 57 09 88	06 37 65 03 21	jerome.petitjean@nouvelle-aquitaine.fr
			Valérie DAUBA LE SCIELLOUR		06 37 65 01 81	valerie.dauba-le-sciellour@nouvelle-aquitaine.fr

Territoire Est

N° Dept	Département	Adresse Administrative	Prénom / Nom	Tél. Bureau	Tél. Portable	Adresses Mail
24	DORDOGNE	Région Nouvelle-Aquitaine 24 cours Fénelon 24 000 PERIGUEUX	Véronique PIRRITANO	05 57 57 09 90	06 07 26 82 62	veronique.pirritano@nouvelle-aquitaine.fr
		Espace Economie Emploi 16, Rue du Petit Sol 24100 BERGERAC	Christophe BELLONDRADE		06 12 60 47 32	christophe.bellondrade@nouvelle-aquitaine.fr
			Nelly RODRIGUEZ	05 57 57 09 98	06 37 65 08 82	nelly.rodriguez@nouvelle-aquitaine.fr
79	DEUX-SEVRES	Région Nouvelle-Aquitaine 13 boulevard d'Edgar Quinet 79200 PARTHENAY	Christine BOUET	/	07 87 96 77 79	christine.bouet@nouvelle-aquitaine.fr
		Région Nouvelle-Aquitaine 155 avenue de la Rochelle 79 000 NIORT	Laëtitia TAILLÉ	/	06 01 39 10 97	laetitia.taille@nouvelle-aquitaine.fr
			Patrice RIFFAULT	/	06 30 04 60 93	patrice.riffault@nouvelle-aquitaine.fr
86	VIENNE	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers 15, rue de l'Ancienne Comédie 86 000 Poitiers	Sylvie MAGNIEN	05 49 20 23 04	06 30 04 58 29	sylvie.magnien@nouvelle-aquitaine.fr
			Abdelrani BEN EMBAREK	05 49 18 59 70	06 35 22 85 47	abdelrani.ben-embarek@nouvelle-aquitaine.fr
			Marie-Claire MERCIER	05 49 18 59 00	06 01 39 83 88	marie-claire.mercier@nouvelle-aquitaine.fr
		Maison des Services 6 rue Daniel Cormier 86 500 Montmorillon	Geneviève LE BOT	/	06 19 11 01 41	genevieve.le-bot@nouvelle-aquitaine.fr
87 19 23	HAUTE- VIENNE CORREZE CREUSE	Maison de la Région 27 Boulevard de la Corderie CS 3116 87 031 LIMOGES CEDEX	Frédérique LISNEUF	05 55 45 19 47	/	frederique.lisneuf@nouvelle-aquitaine.fr
			Valérie DONDAINE	05 55 45 17 08	/	valerie.dondaine@nouvelle-aquitaine.fr
			Pascal SAGNIER	05 55 45 18 23	06 20 89 69 85	pascal.sagnier@nouvelle-aquitaine.fr
			Florence LONGEQUEUE	05 55 45 18 36	06 14 05 08 16	florence.longequeue@nouvelle-aquitaine.fr
47	LOT ET GARONNE	Cité de la Formation 11-15, Rue Albert Camus 47207 MARMANDE Cédex	Bertrand TUNICA	/	06 37 65 07 26	bertrand.tunica@nouvelle-aquitaine.fr
		Région Nouvelle-Aquitaine 491 avenue du Midi 47000 AGEN	Djémila BERNARD	05 57 57 09 91	06 37 65 08 39	djemila.bernard@nouvelle-aquitaine.fr
			Eric CHOSSON		06 11 84 47 65	eric.chosson@nouvelle-aquitaine.fr

ANNEXE II LES TERRITOIRES VULNÉRABLES

Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI 2017
Communautés d'agglomération et de communes au 1er janvier 2017

